

## Conclusion

Un certain discours officiel sur le rôle du médiateur serait celui d'une maîtrise par lui du 'processus', sans idée préconçue quant aux 'contenus'. Ce discours renvoie à l'affirmation d'une forme de virginité du médiateur par rapport aux enjeux concrets du litige amené par les parties. Poussant la logique à son extrême, certains en viennent d'ailleurs à considérer qu'il n'y aurait du sens à ne former que des médiateurs généralistes, la spécialisation du médiateur dans telle ou telle problématique particulière, notamment familiale, apparaissant a priori superflue.

Le chemin qui a été parcouru au fil de cet ouvrage a permis d'illustrer combien la réalité était différente de cette vision des choses. En matière de cultures et d'idéologies, en matière de modèles familiaux et de désunion conjugale, nous sommes tous imprégnés de valeurs et de croyances qui colorent et façonnent de manière bien précise notre histoire, notre personnalité, notre identité. Notre attachement à ces valeurs et à ces croyances est d'autant plus actif que nous n'avons pas pris pleinement conscience de leur existence. C'est dire que, dans le domaine qui nous occupe, la virginité, s'il en est une, et la neutralité, si elle existe, sont des figures qui doivent s'appréhender comme des objectifs lointains, jamais totalement réalisés, et toujours à remettre sur le métier. Elles ne sont en tout cas jamais données d'emblée.

On a ainsi pu voir combien le plat qui était habituellement servi par le médiateur à ses consultants n'était pas exempt de tout a priori culturel, loin s'en faut. On a vu par exemple que les débats menés dans la médiation sont souvent teintés de cet idéal implicite du maintien d'un lien et d'une bonne collaboration entre parents après la séparation et le divorce. A partir de cette vision des choses, le médiateur encourage certaines attitudes des parties. Il en disqualifie d'autres.

Le processus de la médiation n'est lui-même pas dénué de présupposés idéologiques. Primauté à la communication, attention aux besoins sous-jacents des parties, encouragement à une remise en question personnelle, égalité entre tous dans l'accès à la parole, focalisation du conflit sur le seul couple parental, voilà quelques uns des présupposés qui, intégrés au dispositif de la médiation familiale, ne sont pas dénués de tout a priori culturel.

Il m'est paru difficile d'aborder cette question du contenu idéologique de la médiation, sans l'inscrire dans la problématique plus large de la révolution culturelle qui est à l'œuvre en matière familiale dans nos sociétés depuis une trentaine d'années. Nous assistons en effet à l'émergence d'un nouveau modèle de la famille, du couple et de la désunion conjugale, qui se trouve être largement intégré par l'ensemble des professionnels qui gravitent aujourd'hui autour des couples en séparation : magistrats, avocats, psychologues, thérapeutes et travailleurs sociaux, tous partagent une même vision de la famille, et tous ont considérablement évolué dans leurs pratiques. Le droit lui-même, tant dans son contenu que dans les procédures mises en place, a connu une véritable métamorphose depuis une trentaine d'années, pour intégrer cette nouvelle vision de la famille. La mutation culturelle opérée est majeure. Elle entraîne dans son sillage les sphères étatiques et institutionnelles au sens large, et a profondément modifié tous les discours sur la famille.

La médiation familiale est née dans un tel contexte. Elle est fille de ce nouveau courant idéologique. Son mode de fonctionnement habituel fait lui-même figure de métaphore<sup>430</sup> de cet être-en-famille égalitaire et négocié, associé à l'impératif d'une coresponsabilité parentale après la séparation.

Force est de constater cependant qu'une frange non négligeable de la population n'a pas intégré la révolution idéologique qui s'est opérée. Des poches de vécus traditionnels de la famille demeurent ça et là, éparpillées dans diverses couches sociales, mais plus encore peut-être parmi les classes issues du monde ouvrier et de l'immigration, ou dans certains milieux chrétiens conservateurs. Beaucoup n'arrivent pas à s'inscrire dans la logique négociée qui est attendue des conjoints en séparation, parce qu'ils ne partagent pas les valeurs qui sous-tendent une telle vision de la séparation. Beaucoup ont vécu leur couple sur un mode plutôt fusionnel, et vivent la rupture imposée par l'autre sous le seau de l'injustice. Certains sont profondément blessés, meurtris. Ils préfèrent en découdre avec leur ex-conjoint une fois pour toutes, ou ne veulent à aucun prix le revoir.

Un clivage existe sur le plan de l'être-en-famille, et sur le plan du mode de séparation conjugale, entre une vision moderne devenue dominante, et une vision traditionnelle conservée par beaucoup, parfois dans le silence ou la culpabilité<sup>431</sup>. Un tel clivage vient marquer une fracture entre les institutions, les intervenants

---

<sup>430</sup> L'expression est de B. BASTARD (« Mais à qui profite la médiation familiale ? » in *Dialogue 170*, op.cit., p.72).

<sup>431</sup> Comme il a été dit, j'ai évoqué par « modernité familiale » les éléments d'un nouveau modèle de la famille – et de la désunion conjugale – qui a émergé dans les sociétés occidentales à partir des années 1960-1970. J'ai appelé « tradition familiale » un ensemble relativement hétérogène de vécus familiaux *antérieurs* à ce nouveau modèle.

professionnels, et certains de leurs usagers ; entre la médiation et une grande partie des personnes qui traversent un processus de rupture conjugale.

La médiation familiale m'est donc apparue au pied du mur. Va-t-elle rester irrémédiablement adossée à une certaine vision du couple, de la famille et de la séparation ? Va-t-elle continuer à n'accueillir que les seules personnes qui arrivent à s'intégrer au cadre souvent étroit qu'elle leur offre ? Va-t-elle continuer à n'accepter en son sein que ceux qui ne sont que modérément en désaccord, je veux dire ceux qui expriment leur dépit et leur colère d'une manière qui ne soit pas trop bruyante, ou virulente ?

Le défi que j'ai tenté de relever était celui de sortir la médiation du carcan idéologique dans lequel elle reste parfois enfermée. Pour atteindre un tel objectif, il revient au médiateur de faire son examen de conscience. Il lui revient de s'ouvrir à la diversité des modèles familiaux, entre tradition et modernité, et de réaliser la complexité et la richesse de ses propres héritages personnels. Il lui revient de regarder en face les valeurs et modèles auxquels il adhère parfois sans distance, et de réévaluer en permanence ses pratiques, au regard de cet objectif de rester ouvert à tous les publics.

La médiation a beaucoup à offrir à ces personnes apparemment rétives à toute forme de négociation, et à ceux qui sont investis dans un conflit tenace et virulent. Elle doit renoncer pour ce faire à se présenter comme le lieu où retrouver une sérénité dans le dialogue, le lieu où des arrangements peuvent être trouvés qui mettent fin au conflit. Un tel programme apparaît d'emblée hors de portée pour un grand nombre. D'autres ne voient vraiment aucun bénéfice à ce que le conflit avec leur ex-conjoint ne cesse. La médiation est par contre avant tout, ou pourrait devenir avant tout, le lieu où venir régler ses comptes avec un passé qui fait mal, un lieu où on ne vient pas parler mais bien plutôt crier à la face de l'autre et du monde la colère, l'injustice, et l'échec de toute une vie parfois. La sérénité et les arrangements concrets viendront peut-être après, mais là n'est pas l'essentiel. Il faut bien sûr que le médiateur le veuille bien, et qu'il prenne résolument distance avec cet idéal souvent entendu du maintien d'un lien entre parents après la séparation. Il devra parfaire sa formation aussi pour garder sa place et rester auprès des personnes même au plus fort de la tourmente. Il devra pouvoir et oser, dans le respect de chacun, aborder le passé quand les personnes l'y invitent. Alors la médiation sera ce lieu où se travaille la dés-imbrication, le désengagement relationnel, ce lieu où se travaille le deuil du couple qui se sépare. Notre société a cruellement besoin d'un tel lieu. Elle a inventé un modèle de couple qui favorise et légitime des séparations conjugales en grand nombre. Mais il restait à trouver cet espace qui permette une métabolisation et une ritualisation de la désunion conjugale.

Dans la médiation familiale, il est enfin question de valeurs, d'appartenances, et d'identités en reconstruction. Dans la médiation telle que je la conçois, s'ouvre un échange et un débat sur ces différentes manières d'être père, mère, mari ou épouse,

sur les places imparties à chaque génération, et sur la manière d'éduquer les enfants. Toutes ces questions sont souvent au cœur de ce qui fait conflit. Les modèles de l'un et de l'autre sont confrontés, les héritages de chacun sont évoqués, les conceptions d'hier et d'aujourd'hui sont mises en balance, les règles imposées par la société ou par l'Etat sont explicitées et débattues. En permettant que la parole circule sur ces différentes dimensions et sur ces différents niveaux normatifs, un espace de liberté s'ouvre progressivement pour les personnes. En s'affranchissant de son propre carcan idéologique, la médiation affranchit ses usagers des pressions dont ils font l'objet.

En médiation on peut revenir parfois sur le passé du couple qu'on a formé, ou venir témoigner de son parcours de vie. On vient faire le deuil de la relation qui prend fin, assimiler la perte qui s'opère, et élaborer les réaménagements identitaires qui s'imposent. La crise familiale et la rupture conjugale sont indissociables du recul par chacun sur son propre parcours existentiel.

La médiation familiale constituerait donc ce laboratoire où se conjuguent et se retissent des fragments d'identité pour les personnes qui vivent un réaménagement familial. Elle s'inscrit en ce sens dans un contexte social plus large. Car dans cette société de la modernité qui est la nôtre, cette société en rupture avec son passé, le salut des individus que nous sommes est dorénavant indissociable de notre capacité à nous réinventer sans cesse de nouveaux modes d'identité et d'affiliation.